



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230314 _008

OBJET : SECURITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Annie CHAPUIS à Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Emmanuelle NEEL.

Absent : Maxime PEILLER.

Secrétaire élue pour la session : Marie-Christine BERTHOLLET

L'appel à projets pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2023 est paru le 1^{er} mars dernier, avec une date limite de dépôt de dossier fixée au 31 mars 2023.

Après examen des projets sur la commune, deux dossiers peuvent être déposés à ce titre :

- Achat d'un gilet pare-balles pour équiper un agent municipal
- Vidéoprotection : extension du réseau sur deux sites, la rue de Saint-Galmier et les abords du pôle sportif chazellois.

Projet n°1 : achat d'un gilet pare-balles

Programme S : contributions à l'équipement des polices municipales, des gardes champêtres et des ASVP.

Le montant forfaitaire attribué est fixé à 250 € HT par gilet acquis.

Le devis demandé est de 566 € HT. La subvention demandée est de 250 €, représentant un soutien de 44,17 %. Le reste à charge de la commune serait de 316 € HT.

Projet n°2 : vidéoprotection

Programme S : développement de la vidéoprotection de voie publique.

La commune de Chazelles-sur-Lyon a engagé depuis plusieurs années une démarche de sécurisation des espaces publics par l'installation d'un système de vidéoprotection. La réalisation de nouveaux équipements publics nécessite de compléter le dispositif de vidéoprotection par l'installation de nouvelles caméras : 2 caméras rue de Saint-Galmier et 3 nouvelles caméras (et une caméra déplacée) aux abords du pôle sportif chazellois.

Une demande de subvention a été adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 50 %.

Une demande de subvention complémentaire à hauteur de 30 % peut être sollicitée auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets FIPDR.

La subvention demandée est de 7 243 €. Si les subventions demandées sont obtenues, le reste à charge pour la commune serait de 4 828,65 €.

Ainsi le Conseil municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter deux subventions dans le cadre de l'Appel à Projets FIPDR 2023 :
 - o Une subvention au titre du programme S : contribution à l'équipement des polices municipales, des gardes champêtres et des ASVP, pour un montant de 250 Euros, représentant 44,17 % du coût du projet ;
 - o Une subvention au titre du programme S : développement de la vidéoprotection de voie publique, pour un montant de 7 243 Euros soit 30 % du coût du projet.
- Approuver les plans de financement ci-après :
 - o Projet n°1 : achat d'un gilet pare-balles

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Achat de gilet pare-balles	566,00	FIPDR – Programme S	44,17 %	250,00
		Autofinancement de la commune	55,83 %	316,00
TOTAL	566,00	TOTAL		566,00

- o Projet n°2 : vidéoprotection

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Travaux caméras	21 008,30	FIPDR – Programme S	30 %	7 243,00
Serveur	1 210,00	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 %	12 071,65
Migration logiciel	1 925,00	Autofinancement de la commune	20 %	4 828,65
TOTAL	24 143,30	TOTAL		24 143,30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les opérations et les plans de financement tels qu'exposés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 250,00 Euros pour l'acquisition de gilet pare-balle et une subvention d'un montant de 7 243,00 Euros pour la vidéoprotection.

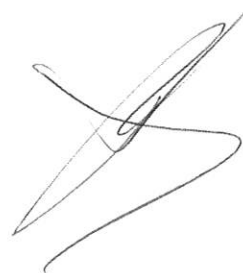
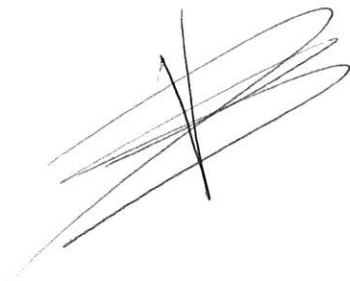
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Marie-Christine BERTHOLLET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230314-230314_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 21/03/2023



